Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/07/2022

Département de la Corrèze Commune de SAINT AUGUSTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-28

Date de convocation :

7 juillet 2022

Membres en exercice: 10

Présents: 10 Représentés: 10 Votants: 10 Exprimés: 10 Votes Pour: 10

Vote Contre : 0

Séance du 15 juillet 2022

Le 15 juillet 2022 à 10H00, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX

<u>Présents</u>: Mrs Auboiroux, Broussolle, Leclerc, Bouillon, Martinie, Maison, Mmes Monédière, Bénesteau, Géraudie, Bourzeix.

Lucile Benesteau a été désigné(e) secrétaire de séance.

Objet : Emprunt auprès du CRCA pour la réfection de l'église

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de contracter un emprunt pour financer la réfection de l'église.

Quatre établissements bancaires ont été consultés, le crédit agricole centre France et la caisse d'épargne d'Auvergne et du Limousin ont fait des propositions de prêts.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de contracter un prêt de 130 000 € auprès du crédit agricole centre France pour une durée de 15 ans, à taux fixe annuel, à échéances constantes avec un premier remboursement au 1^{er} octobre 2022.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour contracter cet emprunt.

Le Maire Marcel AUBOIROUX

